



Demande d'autorisation de faire du commerce d'animaux lors d'expositions (marchés aux petits animaux et bourses d'animaux)

1 Autorité et auteur de la demande

1.1 Adresse du service cantonal de la protection des animaux (adresse d'envoi):

1.2 Nom et adresse de la personne responsable (auteur de la demande):

Coordonnées (tél., fax, e-mail, site Web):

2 Type et durée de la manifestation

2.1 Type de manifestation

- Exposition avec commerce
- Marché aux petits animaux
- Bourse d'animaux
- Autres, préciser:

2.2 Durée

Début de l'exposition (date):

Fin de l'exposition (date):

3 Personne responsable de la garde des animaux pendant la manifestation

3.1 Nom, adresse, coordonnées

- Identiques à ceux de l'auteur de la demande
- Autre personne, préciser (nom, adresse, coordonnées):

3.2 Formation de la personne responsable de la garde des animaux

- Gardien d'animaux (art. 195, OPAn)
- Formation spécifique indépendante d'une profession (art. 197, OPAn)
- Formation avec attestation de compétences (art. 198, OPAn)
- Formation continue dans le commerce zoologique (art. 103, let. b, OPAn)
- Autre formation, préciser:

- Si le recours à des spécialistes s'avère indispensable ou si la détention nécessite plus d'un gardien, remplir également le formulaire annexe «Fiche du personnel».

4 Adresse(s) de la/des exposition(s)

- Identique à celle de l'auteur de la demande
- Identique à celle de la personne responsable citée au ch.3

Heures d'ouverture:

- Autre adresse (nom, adresse, coordonnées):

5 Catégories d'animaux

5.1 Animaux / groupes d'animaux

- Lapins
 - Chiens et/ou chats
 - Petits mammifères
 - Autres mammifères
 - Oiseaux d'ornement
 - Psittacidés
 - Poissons
 - Reptiles/amphibiens
 - Animaux vivants donnés en pâture
 - Animaux invertébrés
 - Animaux vertébrés
- › En cas de détention d'animaux sauvages soumise à autorisation, veuillez remplir la demande d'autorisation séparée.

5.2 Animaux dont la détention ou l'importation est soumise à autorisation

- détention soumise à autorisation selon:
 - la législation sur la protection des animaux (détention d'animaux sauvages)
 - la législation sur la chasse (mammifères, oiseaux)
 - la loi sur la protection de la nature et du paysage
 - autres:
- importation soumise à autorisation du fait de
 - la protection des espèces
 - la protection contre les épizooties
- soumise à aucune obligation d'autorisation

6 Animaux

6.1 Espèce / catégorie animale

Nom (pour les animaux sauvages, indiquer le nom zoologique):

Nombre max. d'animaux (selon la catégorie):

- › Si la structure regroupe plus de trois espèces animales différentes, remplir également le formulaire annexe «Animaux».

6.2 Provenance des animaux

- Importation
- Commerce
- Elevage
- Achat et/ou échange
- Courtage d'animaux
- D'un particulier

Nom, adresse, coordonnées:

7 Détention d'animaux

7.1 Espace à disposition: nombre de salles d'exposition, usage (salle d'exposition, local d'isolement, etc.) et surface

Numéro d'enclos / Nombre d'espaces	Type d'utilisation	Surface (en m ²)
1		
2		
3		

Il existe un local d'isolement

➤ Si la structure regroupe plus de trois types d'enclos différents, remplir également le formulaire annexe «Enclos».

7.2 Installations spéciales

- Aucune
 - Equipements de transport
 - Possibilités d'isolement
 - Protection sonore
 - Capture d'animaux
 - Ventilation forcée, mesures en cas de panne
- Description:

- Particularités (climat, sécurité, autres)
- Description:

8 Traitement des animaux

8.1 Manipulations

- Aucune à l'exception des soins usuels
- Marquage, p. ex. baguage des oiseaux
- Détermination du sexe de reptiles ou d'oiseaux, méthode:

- Mise à mort d'animaux, méthode:

- Ejointage d'oiseaux, méthode(s):

- Autres, préciser:

8.2 Présentation des animaux

- La manifestation est conçue de façon à inciter le public à toucher les animaux et/ou à les prendre dans les mains.
- Les animaux sont protégés contre les interventions du public par les mesures suivantes:

9 Lieu(x) de séjour des animaux qui ne sont pas vendus

- Retour au lieu de provenance (ch. 6.2)
- Autre, préciser:

10 Transport des animaux

- Transport effectué par l'exposant ou le détenteur des animaux
- Transport effectué par un transporteur professionnel; si oui, nom, adresse et numéro d'autorisation:

- Transport effectué par d'autres personnes, préciser:

11 Confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations données dans le formulaire

Lieu, date et nom de l'auteur de la demande:

Documents annexes

- Formulaire annexe «Fiche du personnel»
- Formulaire annexe «Animaux»
- Formulaire annexe «Enclos»
- Copie de la police responsabilité civile (si nécessaire)
- Directives de l'exposition (le cas échéant)
- Autres documents annexes, préciser:

Signature:

> Veuillez renvoyer le formulaire complété au service cantonal de la protection des animaux.
(cf. adresse page 1, en haut à gauche).